

à conserver!

Document d'Information Communal sur les

Risques Majeurs

Avec la participation du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt (SMBVT)

Informer, c'est prévenir!



Commune de Corbère-les-Cabanes



Edito du maire



Madame, Monsieur,

La commune de Corbère Les Cabanes, comme bien d'autres, peut être soumise à la survenance d'un événement exceptionnel mettant en danger la population. La sécurité des personnes étant la première des priorités de la municipalité, nous disposons donc d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui organise les actions de sauvegarde des services municipaux, des habitants et des élus en cas d'incidents importants.

Si notre commune n'est pas plus exposée que d'autres, elle n'est pas pour autant à l'abri d'une catastrophe naturelle ou technologique. Nous devons donc mettre en place des structures de réponse immédiate.

Vous avez entre les mains un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), ce document vous présente de manière synthétique tous les scénarios auxquels nous pourrions être confrontés ainsi que les réactions à avoir si tel était le cas.

Sachez que, même si nous tentons de tout mettre en œuvre pour intervenir aux mieux en cas de besoin, rien ne remplacera votre mobilisation et votre participation au bon déroulement des opérations de sauvegarde et de secours. Je vous remercie pour l'attention que vous voudrez bien porter à ce document d'information.

Car la sécurité civile est l'affaire de tous.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Henri PUJOL

Maire de Corbère les Cabanes

Sommaire

• Qu'appelle-t-on risque ?	4/5
Comment est géré le risque dans notre commune ?	6
• L'alerte	7
• En cas de risques majeurs, qui fait quoi ?	8/9
Le risque inondation	10/11
Le risque sismique	12/13
Les risques mouvements de terrain	14/15
Le risque feu de forêts	16/17
Les risques météorologiques	18/19
• Le plan familial de mise en sécurité	20
Récapitulatif des conduites à tenir	21
• Notes	22
La gestion des déchets post-crise	23



Qu'appelle-t-on risque?

Le risque est la combinaison de l'aléa et des enjeux :

- L'aléa correspond à la manifestation d'un phénomène d'origine naturelle ou humaine, d'occurrence et d'intensité variables.
- L'enjeu représente l'ensemble des personnes et biens pouvant être affectés par ce phénomène.

Le DICRIM s'appuie sur le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), élaboré par le Préfet et rescensant les risques majeurs auxquels la commune de Corbère-les-Cabanes peut être exposée.

Qu'est-ce qu'un risque majeur?

Le risque majeur se caractérise par :

- Sa gravité, de nombreuses victimes humaines, d'importants dégâts matériels et des conséquences néfastes pour l'environnement.
- · Son occurrence, faible au point de l'oublier.

5 risques majeurs concernent notre commune







Sismicité



Mouvements de terrain



Feux de forêt



Tempête

La commune de Corbère-les-Cabanes est concernée par un nombre de risques importants, dont la probabilité de survenue est variable.



Comment est géré le risque dans notre commune ?

La commune est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), prévu par la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004. Le PCS définie l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Le PCS comprend le plan communal de gestion de crise qui peut être mis en oeuvre pour tout ou partie.

Le PCS organise les services de la commune face à la crise.

Cette organisation est coordonnée avec les différents services extérieurs (Préfecture, services de secours, etc.)



L'alerte!

"Une personne avertie en vaut deux"

En cas d'événement grave, l'alerte à la population est de la responsabilité de l'état et du Maire. Selon la nature de l'événement, elle peut être donnée par différents moyens:





- Messages diffusés par téléphone par le standard de la Mairie.
- Messages diffusés par mégaphone par le personnel communal. Tracts distribués dans les boîtes aux lettre par le personnel





Radio, télévision ou tout autre moyen, etc.

700M SUR LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE

communal.

En cas d'événement majeur et de grande ampleur, un réseau national de sirènes peut être déclenché dans les communes qui en sont équipées. Le signal d'alerte est identique sur l'ensemble du territoire français.

Début de l'alerte

En cas d'événement nécessitant une mise à l'abri, l'alerte sera donnée par les sirènes. Elles émettent un son caractéristique en 3 séquences d'une minute : le signal national d'alerte.

M M M

1mn - 5s - 1mn - 5s - 1mn

Fin de l'alerte

Une fois le danger écarté, les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.

Son continu sur 30 secondes

Beaucoup d'événements peuvent être anticipés, il suffit d'être vigilant, de se tenir informé et d'adapter ses activités.

La sécurité civile est l'affaire de tous et chacun doit être acteur de sa propre sécurité.







Le risque inondation

Origines des inondations:

Les inondations à Corbère-les-Cabanes sont des inondations de type torrentielles, c'est-à-dire une montée brusque des eaux, avec un débit important et un charriage de matériaux pouvant être conséquent.

La Coume, la Coumelade et le torrent de Sainte-Julia peuvent impacter le village en cas d'inondations.

Du ruissellement peut également être observé lors de fortes pluies sur le territoire communal.



En fonction des hauteurs d'eau relevées.

Ш existe points quatre d'observation sur la Coume et le torrent de Sainte-Julia.

En fonction de la hauteur d'eau, la commune de Corbère les Cabanes lance les mesures de prévention adaptées en étroite collaboration avec les services de la préfecture et les sapeur-pompiers.

Le service prévisions météorologiques de l'état est en lien avec Météo France 24h/24.

En cas d'alerte, la commune de Corbère-les-Cabanes est immédiatement informée et déclenche son propre système de surveillance.

Le PCS définie l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

> En cas d'inondation, l'alerte sera donnée au mégaphone ou par téléphone





Les bons réflexes!



Informez-vous



Coupez l'électricité et le gaz



Montez à pied dans les étages



Ecoutez la radio 104.5 ou 106.5 MHz



Respectez les consignes des autorités officielles



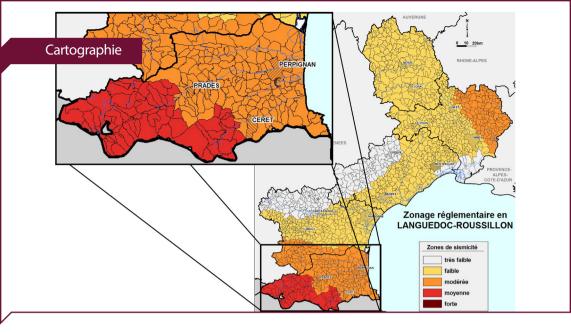
Le risque sismique

La terre qui tremble...

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et, parfois, en surface se traduisant par des vibrations du sol transmises aux bâtiments.

Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

La commune de Corbère-les-Cabanes est située dans une zone "modérée" de sismicité. Plus d'informations en mairie ou sur www.planseisme.fr



La commune de Corbère-les-Cabanes est située au coeur de la plaine du Roussillon classée en zone modérée de sismicité.

Depuis avril 2001, une station de suveillance a été mise en place sur le site communal du Serrat d'en Vaquer par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Une obligation de respecter les règles parasimiques au niveau des permis de construire.

> En cas de séisme, les informations seront données par mégaphone



Les bons réflexes!





Eloignez-vous des bâtiments



Abritez-vous sous un meuble solide



Ecoutez la radio 104.5 ou 106.5 MHz



Respectez les consignes des autorités officielles

13



Les risques mouvements de terrain

Il existe trois types de mouvements de terrain à Corbère-les-Cabanes :

Les glissements de terrain qui se produisent généralement en situation de fortes saturation des sols en eau. Ils peuvent mobiliser des volumes considérables de terre, qui se déplacent le long d'une pente.

Les chutes de blocs provenant de l'évolution mécanique de falaises ou d'escarpements rocheux très fracturés.

Les effondrements de cavités souterraines provenant de l'évolution des cavités souterraines naturelles ou artificielles et entrainant l'effondrement du toit sous la forme d'une dépression généralement circulaire.

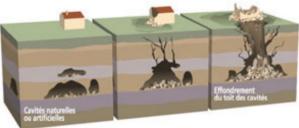
Schémas

Les glissements de terrain



Les chutes de blocs





Les effondrements de cavités souterraines

D'après le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs des Pyrénées-Orientales, la commune de Corbère-les-Cabanes est faiblement impactée par les glissements de terrain et les chutes de blocs et fortement par les effondrements de cavités souterraines.



Localisation des cavités souterraines

Le risque est pris en compte au niveau des habitations :

Des obligations de recul par rapport aux talus ou des interdictions sont imposées pour les contructions ainsi que pour les clôtures.

> En cas de mouvements de terrain, l'information sera donnée au mégaphone ou par téléphone.





Les bons réflexes!



Informez-vous



Gagnez immédiatement les hauteurs



Fuyez la zone dangereuse



Respectez les consignes des autorités officielles

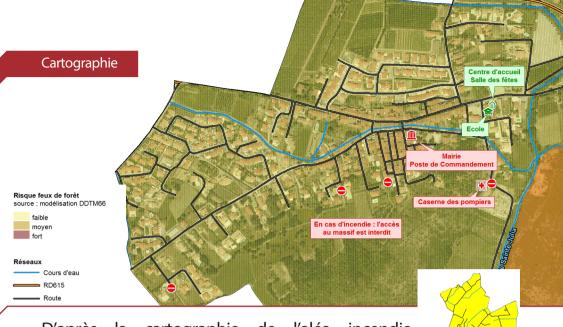


Le risque feu de forêts

Les feux de forêt sont des incendies qui se déclarent et se propagent dans une végétation de forêt, de maquis ou de garrique.

L'emploi du terme «feu de forêts» désigne le plus souvent le type de feu tel que défini dans la base de données Prométhée : c'est à dire les feux ayant brûlé au moins un hectare d'un seul tenant.

D'après cette base de données, consultable sur le site www.promethee.com, le 28 juillet 1976 un départ de feu a eu lieu sur le territoire de Corbère-les-Cabanes et a brûlé une surface totale de 6 600 hectares.



D'après la cartographie de l'aléa incendie du département des Pyrénées-Orientales, la partie sud du territoire communal de Corbère-les-Cabanes est moyennement à fortement impactée.

Le déclenchement du PCS se fera à partir du moment où un feu se déclare sur la commune.

La gestion de ce phénomène se fera en étroite collaboration avec les services de secours.

Les habitations aux abords du massif de Poupiac peuvent être impactées en cas de feu de forêts.

> En cas de feu de forêts, l'alerte sera donnée au mégaphone ou par téléphone.





Les bons réflexes!





Coupez l'électricité et le gaz





Ecoutez la radio 104.5 ou 106.5 MHz



Respectez les consignes des autorités officielles

17



Les risques météorologiques

La vigilance météorologique:

Anticiper les conséquences des phénomènes dangereux...

Les vents violents font partis des phénomènes météorologiques les plus fréquents sur le département. Les Pyrénées Orientales sont aussi exposées aux épisodes de fortes chutes de neige et aux températures extrêmes :

Rappelez-vous l'épisode neigeux du 8 mars 2010 ou encore la canicule de l'été 2003.

Jouez la prudence, informez-vous!

La vigilance météo est une information mise à la disposition de tous, à tout moment. Dès le niveau orange, suivez les conseils de comportements.

Assurez-vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans complication et sans danger:

Inutile de risquer sa vie en partant coûte que coûte sous la tempête. Inutile de passer la nuit dans sa voiture sur une route enneigée.



Les cartes de vigilance sont diffusées sur le site www.meteo.fr et relayées par les radio, les télévisions et la presse écrite.

> En cas de tempête, les informations seront données sur des tracts distribués dans les boîtes aux lettres.



Les bons réflexes!



Informez-vous









Le plan familial de mise en sureté

Comment se préparer ?

S'informer

- Lire ce document et le conserver.
- Connaître et garder les consignes bien en vue chez vous.
- Au pôle tranquilité et sécurité civile de la mairie

Se tenir prêt à se confiner

- Localiser au préalable une pièce de confinement (peu de fenêtre, peu d'aération).
- · Avoir un téléphone.
- Préparer à l'avance le matériel de confinement (radio portable à piles, lampe de poche, adhésifs larges bandes et linges humides pour obstruer les ouvertures, couvertures, eau, nourriture, livres etc.).

Se tenir prêt à évacuer

- Connaître le plan d'évacuation de votre quartier.
- Localiser les centres d'accueil.

Procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

La loi du 13 août 1982 organise l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

Les personnes qui possèdent une assurance de dommages (incendies, dégâts des eaux, ...) pour leur habitation, leur entreprise, leurs véhicules, etc. bénéficient automatiquement de la garantie catastrophes naturelles. Elle couvre les dommages causés à ces biens, dans les limites et conditions du contrat, dans les communes déclarées en situation de catastrophe naturelle par arrêté interministériel publié au Journal Officiel.

Récapitulatif des conduites à tenir





des autorités officielles



Respectez les consignes des autorités officielles







04.5 ou 106.5 MHz

dans les étages

et le gaz

04.5 ou 106.5 MHz Ecoutez la radio



Respectez les consignes des autorités officielles











meuble solide









04.5 ou 106.5 MHz











nformez-vous

























nformez-vous





nformez-vous







nondation



--- Découpez et conservez précieusement ce récapitulatif

NOTES



La gestion des déchets post-crise

Après un risque majeur, la commune doit faire face à une quantité importante de déchets. La gestion des déchets de crise est primordiale pour rendre le territoire à ses occupants et ses activités.

Types de déchets		
Végétaux		
Gravats		
Mobiliers et petits équipements		
Déchets dangereux		
Déchets d'équipements électriques et électroniques		
Sols, boues, sables		
Véhicules / citernes		
Déchets putrescibles		

Suite à une catastrophe, les déchets produits se doivent d'être triés par chacun, afin de faciliter leur collecte et traitement par les services publics concernés.

Dans ce cadre, la commune communiquera bitants les consignes spécifiques de tri des chets et les éventuels sites de stockage temporaires.

Numéros utiles:

Sapeurs-pompiers (téléphone fixe)	18
• CTA CODIS (n° d'urgence européen)	112
Police nationale	17
• SAMU	15
Préfecture (standard)	04 68 51 66 66

Pour en savoir plus...

Mairie de Corbère-les-Cabanes

13 rue Pomarola - 66 130 Corbère-les-Cabanes 04 68 84 80 06 - le matin de 9h à 12h mairie.corbere-les-cabanes@wanadoo.fr

Préfecture des Pyrénées Orientales

www.pyrenees-orientales.gouv.fr

Portail national de la prévention des risques majeurs www.prim.net

Portail départemental de la prévention des risques majeurs www.risques-majeurs66.com

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt

www.bassintet.fr







